

## De la forêt à l'arbre : l'évolution des champs de compétence

par Dominique VIAL \*

**A**u même titre que les terres agricoles, les villages et les hameaux, la forêt est une composante de l'espace rural. Elle prend, en région méditerranéenne, une importance toute particulière de par sa grande vulnérabilité face aux aléas naturels et imprudences humaines, associée à sa relative non productivité.

La forêt n'est pas seulement un patrimoine biologique géré par les sylviculteurs, elle est aussi un patrimoine culturel et social. A ce titre, la nouvelle vocation touristique des espaces naturels devrait conduire à prendre en compte la valeur paysagère des espaces forestiers en général et de l'arbre en particulier. Que ce soient les arbres qui composent les haies, les arbres de bord de routes (platanes par exemple) ou de bord de canaux (Canal du Midi), les arbres qui composent les vergers ..., la gestion de "l'arbre" prend de plus en plus d'importance dans la gestion des paysages.

Plus que de "forêt méditerranéenne", il semble important de parler de "l'arbre dans les paysages méditerranéens". Cet arbre peut cacher un patrimoine culturel considérable. Ainsi, de nombreux vestiges pré-romains, situés vers les sommets, sont complètement enfermés dans un couvert végétal : les romains en développant les cultures dans les plaines, là où se situaient les couloirs de circulation, ont laissé la forêt aux espaces "hauts". La remise en valeur du patrimoine culturel passe par une gestion paysagère et "jardinière" de ce couvert végétal, afin de rendre accessible à l'homme les signes de son passé.

La valeur paysagère d'un espace ne se définit pas uniquement par sa valeur esthétique. Si la valeur émotionnelle d'un espace joue un grand

rôle dans son attractivité, de nombreuses données historiques, sociales, économiques, associées aux données biologiques et scientifiques sont à prendre en compte pour définir la valeur paysagère de cet espace. Dans le contexte général de volonté de maintenir un tissu rural actif, cette valeur paysagère pourra devenir une source de revenu complémentaire des ruraux, si elle est raisonnée dans cette globalité.

Aux côtés du forestier assurant les fonctions sylvicoles traditionnelles, un certain nombre de nouvelles fonctions apparaissent que l'on pourrait regrouper sous le terme générique de "jardinier de l'espace". Ces fonctions ne permettent pas encore de définir clairement de nouveaux métiers, mais elles s'élaborent autour de la gestion de "l'arbre", quel qu'il soit, intégrant sa dimension culturelle (valeur patrimoniale) et sociale et économique (valeur touristique). Il y a nécessité d'élargir le champ d'intervention, traditionnellement technique et sylvicole, au fait culturel que l'on appelle pudiquement "l'environnement".

Les formations aux métiers de la forêt, du paysage, de l'environnement et de la gestion des espaces naturels, proposées au sein du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (sous l'appellation : aménagement de l'espace et protection de l'environnement) tendent à répondre à cette nouvelle approche paysagère. Cette filière a fait l'objet d'un récent "toiletage" avec une nouvelle définition des fiches descriptives d'activités, des référentiels professionnels et des référentiels de formation.

Chaque élève, chaque stagiaire de la formation professionnelle, chaque apprenti, qui suit une formation technique agricole dans la région méditerranéenne, devrait, à un moment ou un autre de son cursus, bénéficier d'un module d'application pratique à l'espace méditerranéen, de ses connais-

sances techniques, scientifiques et culturelles acquises dans les modules plus généraux.

Cette mise en œuvre est déjà possible pour tous les cycles de formation pour lesquels il y a module d'initiative locale (MIL), module d'adaptation régionale (MAR), unité capitalisable d'adaptation régionale (UCARE). Tous les cycles ne le permettent pas encore. Pour ceux-là, les projets d'action éducative (PAE) qui permettent la "sortie" des élèves, sont favorisés.

Les formations spécialisées "forêt méditerranéenne", "paysage méditerranéen", restent à concevoir à un niveau supérieur, sous forme de certificat de spécialisation de niveau III ou de niveau II, voir de niveau I.

Il n'en demeure pas moins nécessaire de maintenir à leur niveau les filières forestières qui assurent le renouvellement des professionnels de l'ensemble de la filière bois. Mais celle-ci n'étant pas amenée à s'accroître de façon considérable, les flux d'entrées dans ses formations doivent être maîtrisés. L'attractivité des jeunes vers les formations "liées à la nature" est considérable, voir socialement excessive - il suffit de se rendre dans un des nombreux "salons" d'orientation et d'information sur les métiers et les formations pour s'en convaincre.

L'exode rural et ses conséquences posent à l' élu local le problème du type de stratégie de développement local à adopter. Qui dit exode, dit reconquête de l'espace par l'arbre et la forêt. Là où la forêt revêt un caractère productif, les métiers traditionnels de la forêt classiques persisteront, dans les limites fixées par les conditions physiques difficiles et un faible niveau de rémunération. Pour les espaces non productifs en termes sylvicoles, il apparaît une quantité importante de nouvelles activités au service d'autres fonctions de l'espace - dont les loisirs - qui ont un sens réel dans le développement local mais qui ne constituent pas encore de nouveaux métiers. Les formations d'aujourd'hui doivent répondre à ces besoins de demain en termes d'adaptabilité et de mobilité. Il s'agit bien de préparer des jeunes à de nouvelles fonctions qui ne donnent pas encore de nouveaux métiers.

\* DRAF - Service régional formation développement PACA  
79, rue Dragon 13286 Marseille cedex 6

## L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE : LA VOIE PROFESSIONNELLE

En matière de formation professionnelle, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a compétence sur une quinzaine de familles de métiers auxquels préparent les diplômes de huit secteurs d'enseignement professionnel.

Ainsi, les familles de métiers relatifs à la forêt, au paysage, à l'environnement et à la gestion des espaces naturels, sont intégrées dans le secteur de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement (à l'exception du BTSA technico-commercial).

<p><b>Brevet de Technicien Supérieur Agricole</b></p> <p><b>BTSA (Niveau III)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Aménagements paysagers</li> <li>* Gestion et maîtrise de l'eau <ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles</li> <li>Gestion des services d'eau et d'assainissement</li> <li>Maîtrise de l'eau en agriculture</li> </ul> </li> <li>* Gestion et protection de la nature <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation nature</li> <li>Gestion des espaces naturels</li> </ul> </li> <li>* Gestion forestière</li> <li>* Technico commercial : bois et grumes</li> </ul>
<p><b>Brevet de Technicien Agricole</b></p> <p><b>BTA (Niveau IV)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Aménagement de l'espace <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la faune sauvage</li> <li>Gestion et conduite des chantiers forestiers</li> <li>Gestion et conduite des chantiers paysagers (dernière session : 1997)</li> </ul> </li> <li>* Production <ul style="list-style-type: none"> <li>Jardins, espaces verts (dernière session : 1997)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Baccalauréat Professionnel</b></p> <p><b>BAC PRO (Niveau IV)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Travaux paysagers (première session : 1998)</li> <li>* Productique (diplôme EN) <ul style="list-style-type: none"> <li>Première transformation du bois</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Brevet Professionnel</b></p> <p><b>BP (Niveau IV)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Travaux paysagers</li> <li>* Travaux forestiers</li> </ul>
<p><b>Brevet Professionnel Agricole</b></p> <p><b>BPA (Niveau V)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Chef d'entreprise ou OHQ en jardins espaces verts</li> <li>* Chef d'entreprise ou OHQ en travaux forestiers <ul style="list-style-type: none"> <li>Abattage façonnage</li> <li>Débardage</li> <li>Sylviculture</li> </ul> </li> <li>* Horticulture <ul style="list-style-type: none"> <li>Jardins espaces verts</li> </ul> </li> <li>* Productions forestières <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation forestière, abattage façonnage</li> <li>Sylviculture pépinière</li> </ul> </li> <li>* Machinisme <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite et entretien des engins de l'exploitation forestière</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles</b></p> <p><b>BEPA (Niveau V)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Aménagement de l'espace <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien de l'espace rural</li> <li>Travaux forestiers</li> <li>Travaux paysagers</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole</b></p> <p><b>CAPA (Niveau V)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Travaux paysagers</li> <li>* Entretien de l'espace rural</li> <li>* Conducteur des machines de l'exploitation forestière</li> <li>* Ouvrier sylviculteur</li> <li>* Ouvrier d'exploitation forestière abattage façonnage</li> </ul>

## L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE : LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

L'enseignement général et technologique n'a pas pour vocation de préparer directement à la vie active : il permet d'accéder à des études supérieures courtes (BTSA) ou longues (Ecoles d'ingénieur ou universités). Il peut également être mis en œuvre dans les établissements relevant de la compétence du Ministère de l'Education nationale.

<b>Baccalauréat Général</b>	Série Scientifique (S) Matière dominante : biologie écologie Option : agronomie environnement
<b>Baccalauréat Technologique</b>	Série Sciences et Technologies de l'Agriculture et de l'Environnement (STAE) * Option : technologies végétales * Option : technologie des aménagements

## L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE ET VÉTÉRIINAIRE

<b>Ecoles ouvertes aux concours communs</b>	Ecoles Nationales d'Ingénieurs des Travaux ENSH/ENSTHP d'Angers : Ingénieur de l'Horticulture et du Paysage  Formation des ingénieurs forestiers FIF/ENGREF de Nancy : Ingénieur forestier de l'ENGREF
<b>Ecoles ouvertes à d'autres concours</b>	ENGEES / Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg : Ingénieur des techniques de l'équipement rural  ENSP / Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles : Paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG)
<b>Ecoles d'application</b>	ENGREF / Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
<b>Ecoles privées</b>	ESB / Ecole Supérieure du Bois de Nantes

Les écoles nationales supérieures agronomiques et les universités proposent toute une série de Mastères, de DESS, de DAA et de DEA pour les secteurs de l'aménagement, du développement local, de la protection de l'environnement, la gestion forestière et la gestion paysagère.

## LES FORMATIONS DIPLOMANTES PROPOSEES EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### **BTSA Aménagements paysagers**

CFPPA Carpentras (FPC)  
CFA Antibes (A)

Institut Fontlongue Miramas (FI)

CFA Antibes (A)

CFA Carpentras (A)

### **BTSA Gestion et protection de la nature / Gestion des espaces naturels**

LEGTA Aix-Valabre (FI)

### **BTA Aménagement de l'espace / Conduite et gestion des chantiers forestiers**

CF La Bastide des Jourdans (FI)

### **BTA Aménagement de l'espace / Conduite et gestion des chantiers paysagers**

(dernière session d'examen en Juin 1997)

CFPPA Antibes (FP)

remplacé à la rentrée 1996 pour les cycles de formations initiales par le :

BAC PROFESSIONNEL Travaux paysagers

LEGTA Carpentras (FI)

LEGTA Antibes (FI)

EPL Aix-Valabre / Site de Marseille (FI)

### **BAC TECHNOLOGIQUE Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement**

*Technologie des aménagements :*

LPA Digne Carmejane (FI)

*Technologie végétale :*

LEGTA Antines (FI)

LEGTA Aix-Valabre (FI)

LEGTA Hyères (FI)

LEGTA Carpentras (FI)

Institut Fontlongue Miramas (FI)

MFREO Lambesc (FI)

### **BREVET PROFESSIONNEL Travaux Paysagers**

CFA Carpentras (A)

CFA Antibes (A)

### **BPA Chef d'entreprise ou OHQ en jardins espaces verts**

CFPPA Antibes (FP)

CFPPA Aix-Valabre (FP)

CFPPA Hyères (FP)

CFPPA Carpentras (FP)

### **BEPA Aménagement de l'espace / Entretien de l'espace rural**

LPA Carmejane (FI)

LPA St Rémy de Provence (FI)

MFREO Richerenches (FI)

### **BEPA Aménagement de l'espace / Travaux forestiers**

CF La Bastide des Jourdans (FI)

### **BEPA Aménagement de l'espace / Travaux paysagers**

LEGTA Antibes (FI)

CFPAJ Marseille (FI)

LPA St Rémy de Provence (FI)

LEGTA Hyères (FI)

### **CAPA Employé horticole / Jardins espaces verts**

(dernière session d'examen en Juin 1996)

LEGTA Antibes (FI)

ACPM Ollioules (FP)

ACPM Marseille (FP)

AFE Martigues (FP)

FIRA Arles (FP)

GRETA Var Méditerranée (FP)

SIVOM du Pays des Maures (FP)

SIGMA Formation (FP)

CFA Marseille (A)

CFA Carpentras (A) et antenne de

St Rémy de Provence

### **CAPA Travaux paysagers**

LEGTA Antibes (FI) à compter de septembre 1996

CFPPA Antibes (FP)

CFPPA Carpentras (FP)

CFPPA Aix-Valabre (FP)

CFPPA Carmejane (FP)

CFA Carpentras (A) et antennes de Carmejane et St Rémy de Provence

CFA Antibes (A)

CFA Marseille (A)

### **CAPA Entretien de l'espace rural**

CFPPA Carmejane (FP)

ADFP Gap (FP)

CFPPA Carpentras (FP)

CME Avignon (FP)

### **CAPA Conducteur des machines de l'exploitation agricole**

CF La Bastide des Jourdans (FP et A)

### **CAPA Ouvrier sylviculteur**

SIGMA Formation (FP)

ASSIDEP Marseille (FP)

GRETA des Maures Estérel Verdon (FP)

FIRA Arles (FP)

### **CAPA Ouvrier d'exploitation forestière, abattage façonnage**

CF La Bastide des Jourdans (FP et A)

---

FI : Formation Initiale (Etablissements publics et privés sous contrat)

FP : Formation Professionnelle (Conventionnement Conseil Régional en 1995/1996)

A : Apprentissage (Conventionnement Conseil Régional en 1995/1996)